



JEUX OLYMPIQUES

Instruction complémentaire du 11 juillet 2024

UNE VALORISATION ET UN ELARGISSEMENT DES BENEFICIAIRES LA PRIME JOP QUI VONT DANS LE BON SENS

L'instruction du 11 juillet prévoit que :

- **Les agents dont la présence a été requise par leur chef de service, sur la base du plan de maintien de l'activité, pendant toute la durée des Jeux olympiques (26 juillet- 11 août) ou des Jeux Paralympiques (28 août- 8 septembre) et au motif des JOP bénéficient d'une prime de 1600€** (initialement prévu 1000€ voire 1600€ en cas d'engagement exceptionnel)
- **Les agents directement mobilisés dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont le service a fait face à un surcroît significatif d'activité, qui y ont consacré l'essentiel de leur temps de travail pendant une longue période, en amont de l'évènement, bénéficieront d'une prime de 1000€.**
- **Les agents de la filière sociale seront recensés afin de valoriser leur engagement lors de cet événement exceptionnel**
- **Les primes de 1600 et 1000 € ne sont pas cumulatives**

La CFDT a défendu depuis le début des rencontres JOP avec l'administration :

- Une réelle reconnaissance de l'engagement des agents ayant une surcharge d'activités en raison des JOP que ce soit en phase préparatoire en amont des JOP, ou en phase post JOP, ou encore pendant les JOP, sans oublier ceux qui voient leurs missions temporairement modifiées en raison de l'impact des JOP.
- Des critères d'attribution des primes clairs et précis pour éviter toutes différences de traitement injustes et incomprises des agents dans la prise en compte de leurs situations.

Aussi, la CFDT se félicite de ces avancées qui visent à mieux valoriser les agents engagés dans les JO sur la base du plan de maintien d'activités et à prendre en compte leur engagement en phase préparatoire.

La CFDT aurait néanmoins souhaité que les surcroûts d'activités des agents pendant les JOP (hors PMA) et postérieures au JOP soient également pris en considération : elle continuera à porter cette revendication.

Par ailleurs, pour la CFDT, il faut rester vigilant pour qu'aucun agent entrant dans les critères ne soit oublié !

Tout agent investi dans la réussite des JOP doit voir son engagement valorisé !